

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 4 mai 2011, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 57 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011) (10-029) :

Ordonnance adoptée dans le cadre de la semaine québécoise des familles – Accès gratuit aux muséums nature (3)

L'objet est d'assurer l'accès gratuit au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique et au Planétarium, du 30 mai au 18 décembre 2011, pour les familles à faible revenu détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre des Muséums nature de Montréal.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 20 mai 2011

Le greffier de la Ville,

M^e Yves Saindon